

Séminaire Descriptif et Exigences

Enseignant-e : M. Ludwiczak Glassey, pas
N° : 5322
Titre du séminaire : Entraide pénale internationale et européenne

Maîtrises concernées : MD, MDE, MDIE, MDCP
Semestre : automne 2025

Descriptif du séminaire :

De nos jours, les frontières étatiques ne constituent plus un obstacle à la criminalité. La poursuite pénale est, quant à elle, cantonnée au territoire de l'État qui ne peut exécuter d'actes de procédure au-delà, sous peine de violer la souveraineté étrangère. Face à ce constat, l'entraide pénale internationale est l'outil permettant de remédier à la paralysie des poursuites.

L'importance de la place financière helvétique explique en grande partie le fait que la Suisse est une véritable plaque tournante de l'entraide. Les innombrables demandes étrangères portant notamment sur l'obtention d'informations bancaires ou sur le blocage de fonds déposés en Suisse en sont la preuve.

Pour sa part, l'espace de coopération rapprochée qu'est l'Union européenne connaît des mécanismes originaux visant à simplifier et accélérer l'entraide : la forme la plus médiatisée en est sans aucun doute le Mandat d'arrêt européen.

Ce séminaire vise à étudier certains aspects saillants du droit de l'entraide pénale internationale, en particulier ses formes novatrices, en comparant les règles, de droit international et interne, applicables en Suisse et les règles de l'Union européenne en la matière. Ainsi, pourront être abordés des thèmes comme les équipes communes d'enquête, l'enquête discrète, l'observation transfrontalière, l'audition par audio ou vidéoconférence mais aussi notamment l'exécution des décisions pénales étrangères.

Exigences :

- a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Oui
- Le séminaire n'est pas un cours. Le suivre implique de solides connaissances de base de la coopération internationale en matière pénale. Elles peuvent être acquises en ayant suivi un cours y dédié ou par le biais d'une mise à niveau personnelle et sont réputées acquises dès le début du séminaire. A défaut, il est fortement déconseillé de suivre ce séminaire.
 - Par ailleurs, les étudiant.es sont encouragé.es à (re)lire, en préparation du séminaire, le chapitre introductif du précis de la Prof. Ludwiczak Glassey, Entraide judiciaire internationale en matière pénale, Précis de droit suisse, Bâle 2018 (p. 1-51).
- b) Les étudiant.es sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non

- c) Existe-il une liste de sujets ? Oui (une liste exemplative se trouve(ra) sur Moodle)
- Si oui : Les étudiants peuvent proposer des sujets

- d) Quels sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Étapes	Délais de reddition
1. Attribution des sujets	1 ^{re} séance, 23 septembre 2025
2. Reddition du travail provisoire (plan du mémoire, bibliographie, 4 pages de texte)	Lundi 13 octobre 2025 au plus tard
3. Entretiens portant sur le travail provisoire	Du 14 au 21 octobre 2025
4. Présentations orales, suivies d'une discussion	Du 11 au 19 novembre 2025
5. Reddition du mémoire final	Mercredi 3 décembre 2025 au plus tard

Commentaires : Des précisions à propos des différentes étapes, tout comme le calendrier complet du semestre, se trouve(ro)nt sur Moodle.

- e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Non

- f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui

- La connaissance passive de l'allemand et de l'anglais est vivement recommandée.

- g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui

- h) Modalités d'évaluation :

L'évaluation finale sera composée :

- pour un quart de la note obtenue pour l'exposé oral, la présence et la participation active au séminaire, et
- pour trois quarts de la note obtenue pour le mémoire écrit.
- si le travail provisoire est particulièrement insuffisant, il pourra en être tenu compte dans la note finale.

Autres commentaires :

Le calendrier pourra être modifié, en particulier s'agissant des présentations des intervenant.es externes. Veuillez vous référer à la page Moodle.

La participation en présentiel (pas de transmission à distance en direct, pas d'enregistrement) est **obligatoire** à toutes les séances du séminaire, y compris à celles qui se tiendront (en sus des mardis du semestre) les **mercredis 12 et 19 novembre 2025** de 12h10 à 14h00.